

**Réunion de la Commission Consultative**  
**Département de la Haute-Garonne**

Type de document	Relevé d'échanges et de conclusions
Commission consultative	Département de la Haute-Garonne
Date de la réunion	26 Janvier 2011
Lieu de réunion	Préfecture de Toulouse

**Synthèse des échanges et avis de la commission consultative**

**Ordre du jour**

1. Présentation et recueil des avis sur les Hypothèses de Tracé à comparer
  2. Présentation de la méthodologie de comparaison des Hypothèses de Tracé
  3. Calendrier à venir dans le fuseau retenu (« variante D »)
  4. Consultation du public de décembre 2010 / janvier 2011
  5. Présentation de l'avancement de la collecte des données sur la zone de recherche de tracé alternatif entre Campsas et Toulouse
  6. Calendrier des études sur la zone de recherche de tracé alternatif entre Campsas et Toulouse
- Point sur l'avancement des études de mise à quatre voies entre St Jory et Toulouse et interface

**1. Présentation et recueil des avis sur les Hypothèses de Tracé à comparer dans la variante D**

RFF présente les HT à l'intérieur du fuseau « variante D », validé par le Ministre par courrier du 27/09/2010. RFF propose de mettre à la comparaison les HT 271, 272, 273 et 281.

**Avis des maires de la Haute Garonne sur les hypothèses proposées à la comparaison :**

St JORY : Peu concerné par la variante D. M. le Maire formulera un avis sur la mise à 4 voies

FRONTON : Pas d'avis tranché mais une préférence pour les HT 272 et 273

CASTELNAU d'ESTRETEFONDS : Avis favorable à la variante D. Les élus s'étaient prononcés contre l'aéroport et en faveur de la LGV. Ils confirment leur choix maintenant que le projet de LGV est une réalité.

St RUSTICE : la commune se prononce contre les tracés dans la variante D. Elle attend le résultat de l'étude de recherche de tracé proche de l'A62

**Avis complémentaires hors département de la Haute Garonne :**

GRISOLLES : la commune montre une préférence pour passer au plus près de l'A62. Elle souhaite que le tracé évite au maximum le vignoble.

POMPIGNAN : Monsieur le Maire se prononce contre les tracés dans la variante D. Il attend le résultat de l'étude de recherche de tracé proche de l'A62.

CAMPAS : Mme le Maire émet une préférence pour l'HT 271 en raison de la proximité avec l'A62.

**2. Présentation de la méthodologie de comparaison des Hypothèses de Tracé**

Pas de remarques sur la méthode de comparaison.

**3. Calendrier à venir dans le fuseau retenu (« variante D »)**

Monsieur le maire de St Jory souhaite que les résultats de la comparaison ainsi que les hypothèses de tracé alternatif soient dévoilés le plus tôt possible afin que la sélection des tracés ne soit pas un « enjeu » des élections cantonales.

Pas d'autres remarques sur le calendrier des études dans le fuseau validé par Approbation Ministérielle du 27/09/2010 (variante D).

**4. Consultation du public de décembre 2010 / janvier 2011**

Pas de remarques sur la consultation du public.

**5. Présentation de l'avancement de la collecte des données sur la zone de recherche de tracé alternatif entre Campsas et Toulouse**

Pas de remarques sur la collecte des données.

**6. Calendrier des études sur la zone de recherche de tracé alternatif entre Campsas et Toulouse**

Les Maires réaffirment leur volonté de voir aboutir rapidement l'étude de recherche de tracé alternatif entre Campsas et Toulouse.

A la demande de précision du Conseil Régional Midi Pyrénées, RFF détaille les éléments de comparaison des hypothèses de tracé qui seront présentées en Commission Consultative d'Avril/ Mai 2011 et COTER/COPIIL de Mai 2011:

- Présentation de la comparaison des HT dans le fuseau validé,
- Présentation d'une HT préférentielle dans la zone de recherche de tracé alternatif, proche de l'A62, sur la base d'une analyse simplifiée, prenant en compte les données environnementales disponibles à cette date.

La prochaine commission consultative ainsi que les instances de décision (COTER/COPIL) disposeront d'éléments de comparaison entre une hypothèse de tracé dans le fuseau validé, et une hypothèse de tracé alternative plus proche de l'autoroute se raccordant au sud de St Jory. Le ministre pourra décider, d'après le dossier qui lui sera remis après le COPIL de mai, si les éléments de comparaison lui semblent suffisants, de faire évoluer ou non le choix de la variante D.

**7. Point sur l'avancement des études de mise à quatre voies entre St Jory et Toulouse et interface**

La proposition d'un raccordement des GPSO au niveau du triage de St Jory (commune de Lespinasse) dans le cadre d'un tracé alternatif proche de l'autoroute A62 ne remet pas en cause la nécessité de disposer de 4 voies entre le triage et le nord de la gare voyageur de St Jory.

Les études montrent que les voies rapides seront maintenues à l'ouest (côté canal), même dans le cas d'un raccordement de tracé alternatif arrivant par l'est.

M. le Maire de St Jory fait préciser que des solutions techniques existent pour réaliser la mise à 4 voies au nord de la gare voyageur de St Jory sans impacter la rue de Bagnols.

M. le vice-président du SCOT nord toulousain et M. le Maire de Castelnau rappellent la nécessité de prolonger les dessertes au ¼ d'heure jusqu'à Castelnau d'Estretfonds.

La Communauté Urbaine du Grand Toulouse lit en séance une lettre du Président de la CUGT au préfet lui indiquant son opposition au tracé alternatif.

**L'essentiel :**

La commission émet un avis positif sur la liste des hypothèses de tracé à comparer proposée par RFF (HT 271, 272, 273 et 281).

Les élus sont en attente des résultats sur l'étude d'un tracé alternatif proche de l'autoroute A62.